



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 21 décembre 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00037 M01** du
Un permis de construire a été délivré à

18 DEC. 2023

Domicilié (e) 2-8 rue de la Fraternité
93 230 ROMAINVILLE

En vue de la réalisation : Intégration de parcelles complémentaires au projet, création
d'une servitude de passage pour le voisinage, modification du
nombre de logements, suppression d'un niveau d'infrastructure.

Sur un terrain sis 4 IMP BOIELDIEU
Cadastré AS232, AS233, AS235, AS236, AS237, AS238, AS254, AS299

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

18 DEC. 2023

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 22 00037 M01** du a été affichée en Mairie du
au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,